

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2010**

Affiché le 14 octobre 2010

APPROBATION DU PROCES VERBAL N° 12 DU 17 FEVRIER 2010

Par 26 voix Pour et 5 Contre, le Conseil municipal approuve le procès verbal n°12 du 17 février 2010.

APPROBATION DU PROCES VERBAL N° 15 DU 30 JUIN 2010

Par 30 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès verbal n°15 du 30 juin 2010.

APPROBATION DU PROCES VERBAL N° 16 DU 30 AOUT 2010

Par 31 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès verbal n°16 du 30 Août 2010.

RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2009 CCESE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités, année 2009, de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne.

1. ELECTION D'UN MAIRE-ADJOINT

Par 26 voix et 4 votes Blancs, Madame Edith LALOYEAU est élue en qualité de Maire-Adjointe. Le Conseil municipal approuve en conséquence la mise à jour du tableau nominatif correspondant au régime indemnitaire.

2. CREATION D'UN CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES

Par 27 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve la création d'un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles et autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

3. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le tableau des subventions complémentaires ci-joint :

Subventions complémentaires	Proposition
Association Sauvegarde et Conservation du Patrimoine Ferroviaire	1 200€
TOTAL	1 200€

Subvention exceptionnelle	Proposition
Association des Etudiants Infirmiers d'Etampes 91	5 000€
TOTAL	5 000€

4. SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL ACTION « LES JEUNES A LA RENCONTRE DE L'ENTREPRISE »

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve l'ensemble des actions qui compose cette action, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

5. MARCHÉ DE SERVICE (ARTICLE 30 CMP) - ORGANISATION ET ENCADREMENT DE CLASSES ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011 – SIGNATURE DES MARCHES.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres relative à l'attribution du marché de service relatif à l'organisation et l'encadrement de classes environnement et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés qui seront conclus avec :

- ❖ L'association AD PEP 91 pour le lot n°1 « organisation de classes de neige dans le Jura ».
- ❖ La société CAP MONDE pour le lot n°2 « Organisation d'une classe sur le thème du milieu marin en NORMANDIE ».
- ❖ L'association Association Vacances Loisirs Formation pour les lots n°3 et 4 « Organisation d'une classe sur le thème d'un atelier théâtre à PARIS » et « Organisation de classes science photos et volcans en AUVERGNE ».

6. REALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue et le cas échéant, les marchés négociés en application de l'article 35 ou autres procédures qui seraient lancées en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

7. REALISATION DE PRESTATIONS DE REPROGRAPHIE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec le ou les entreprises qui seront retenues et le cas échéant, les marchés négociés en application de l'article 35 ou autres procédures qui seraient lancées en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

8. AUTORISATION D'URBANISME : CHATEAU DE VALNAY – POSE D'UNE CLOTURE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives à ces travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

9. AUTORISATION D'URBANISME : 125, RUE DE LA REPUBLIQUE

Par 27 voix Pour, 5 Contre et 1 abstention, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme et à signer les actes afférents.

10. AUTORISATION D'URBANISME : DEMOLITION DES LOCAUX GAUTHIER

Par 27 voix Pour et 6 abstentions, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives à ces travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

11. AUTORISATION D'URBANISME SITE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES : AVENUE DE COQUERIVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives à l'aménagement des lieux pour l'implantation des services municipaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

12. CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SITUEE SECTION YB EN BORDURE DE LA ROUTE DE L'HUMERY : RECTIFICATIF

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal confirme la cession d'une bande de terrain cadastré section YB n° 41 d'une surface d'environ 2165 m² au profit de Monsieur POYAU pour le prix de 1500 € (mille cinq cent euros), selon l'avis des Domaines n°2010-223V1021 en date du 14 septembre 2010, précise que ce prix est conforme à l'avis des Domaines n°2010-223V1021 en date du 14 septembre 2010, dit que les frais de géomètre et

de notaire seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession.

13. CONTRIBUTION A L'ENQUETE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD URBAIN EN ENTREE DE VILLE NORD ET DE LA RN 20 A LA RD 207

Par 29 voix Pour et 4 abstentions, le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de l'aménagement d'entrée de ville Nord, dans le cadre de l'enquête publique menée par le Conseil général de l'Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

14. SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OCCUPATION AVEC LA SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE, LE CENTRE HOSPITALIER D'ETAMPES ET LA SOCIETE ELSTER

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tous les documents s'y rapportant.

15. CONTRAT DEPARTEMENTAL COMMUNAL – APPROBATION DU PROGRAMME – SOLLICITATIONS DES SUBVENTIONS : SIGNATURE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ouverture d'un Contrat Départemental Communal et à signer les actes afférents.

16. ESPACES NATURELS SENSIBLES : MODIFICATION DU RECENSEMENT ET CREATION/MODIFICATION DE ZONES DE PREEMPTION

Par 29 voix Pour et 4 abstentions, le Conseil municipal approuve les modifications du recensement et des zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

17. TRANSPORT EN COMMUN : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS DES LIGNES URBAINES.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de lancer une consultation pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des points d'arrêt de bus, sollicite le STIF en vue d'obtenir des subventions pour la réalisation de ce diagnostic et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

18. FUTUR GROUPE SCOLAIRE ZAC DU PLATEAU DE GUINETTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE BIOMASSE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ADEME et le Conseil Régional d'Ile de France en vue d'obtenir des subventions pour la mise en place d'une chaudière biomasse et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

19. DENOMINATION DU TERRAIN DIT « CHEDEVILLE » : « ESPACE SUZANNE VAYNE »

Par 32 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide de dénommer le terrain dit « Chedeville », et ancien lieu de vie de Madame le Maire Etampes : « **Espace Suzanne VAYNE** » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

20. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs relatif aux cadres d'emplois prenant en compte les décisions de la commission administrative paritaire.

Séance levée à 22 h 30